

Deux projets de l'ANFR retenus dans le cadre de l'appel à projets « Développement de services publics innovants à l'attention des start-ups de la FrenchTech » lancé par le gouvernement

Maisons-Alfort, le 8 décembre 2017 – En réponse à l'appel à projets lancé par le Gouvernement dans le cadre du programme Investissements d'Avenir du Secrétariat Général pour la modernisation de l'action publique, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) a été sélectionnée pour ses deux projets novateurs tournés vers l'accompagnement des start-ups sur le marché du numérique.

L'ANFR a répondu à l'appel à projets « Développement de services publics innovants à l'intention des start-up de la French Tech », qui vise à soutenir des projets de modernisation des services publics proposant une offre innovante aux start-ups.

Les deux projets retenus par le jury s'inscrivent dans une démarche novatrice, qui vise à adapter la gestion administrative des fréquences à la multiplication des usages liés à la connectivité sans fil, développés par les start-ups du numérique.

1^{er} projet retenu : l'OpenFabLab des fréquences, le « Freqlab »

Il s'agit d'un espace de travail et de rencontre entre entrepreneurs et experts de l'ANFR, afin de faciliter l'utilisation des fréquences par les start-ups. L'ANFR favorise ainsi la diffusion et la capitalisation des connaissances en matière d'innovations radiofréquences. Son rôle est d'accompagner, d'expliquer et de transmettre son expertise pour aider les start-ups à se développer sur un marché de plus en plus concurrentiel. L'Agence a également pour mission d'améliorer la coordination des projets qui lui seront soumis, notamment dans les domaines de l'IoT et de la 5G, avec les acteurs publics concernés. L'ANFR se positionne comme un véritable référent dans le développement des nouvelles entreprises du numérique.

2^e projet retenu : une gestion dynamique des bandes de fréquences par la Blockchain

Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement croissant du secteur du numérique et de l'accès sans fil, grâce aux fréquences. L'essor de nombreuses start-ups dans ce secteur rend nécessaire une gestion plus souple et réactive du spectre des fréquences. Dans cette perspective, l'ANFR propose un service inédit dans le secteur public, qui permettrait de planifier et de gérer des fréquences localement, quel que soit le volume des demandes, avec l'assurance qu'elles ne seront ni brouillées ni occupées par un autre acteur. En coordination avec les administrations titulaires des bandes de fréquences concernées, ce mécanisme permettra de répondre aux demandes croissantes sur ces marchés très compétitifs, caractérisés à la fois par de fortes dynamiques et des exigences essentielles de sécurité.

Ces deux projets s'inscrivent dans une logique nouvelle d'ouverture du secteur public, pour mieux répondre aux attentes des nouveaux acteurs du numérique. L'ANFR est désormais présente dans les espaces French Tech de Station F pour les accompagner.

Contact presse : Lou Paradis // lou.paradis@anfr.fr // 01.45.18.72.07 – 06.80.14.61.00